



Accès à une éducation de qualité, inclusive et durable dans le district scolaire de Thiotte

TERMES DE RÉFÉRENCE ÉVALUATION EXTERNE

Financé par : Gobierno de Navarra / Dossier : 0011-1458-2021-000086

RÉSUMÉ DES CONTENUS

1. Résumé de l'intervention à évaluer	2
2. Introduction et objet de l'évaluation	2
3. Description de l'intervention	4
4. Champ de l'évaluation et acteurs impliqués	6
5. Questions et critères d'évaluation	6
6. Méthodologie, plan de travail et produits attendus	11
7. Documents et sources d'information.....	13
8. Profil requis pour l'équipe d'évaluation	14
9. Structure et présentation du rapport d'évaluation	14
10. Conditions de paiement	15
11. Présentation de l'offre technique et économique et critères d'évaluation.....	16



1. Résumé de l'intervention à évaluer

- **Titre de l'intervention** : Accès à une éducation de qualité, inclusive et durable dans le district scolaire de Thiotte
- **Code du dossier** : 0011-1458-2021-000086
- **Pays** : Haïti
- **District/municipalités** : Thiotte
- **Période d'exécution** : Du 20/10/2021 au 31/12/2024
- **Secteur de coopération** : Éducation et Gouvernance
- **Unité responsable** : Section de Coopération au Développement et Action Humanitaire. Département des Droits Sociaux. Gouvernement de Navarre
- **Réglementation ou appel à projets** : Appel à projets 2021 pour des subventions destinées à la mise en œuvre d'interventions sociales et économiques dans les pays en développement. Modalité C) Programmes de Développement
- **Partenaires en Espagne** : ANNF (leader) et CESAL (partenaire)
- **Partenaires locaux en Haïti** : CESAL Haïti et Tet Kolé
- **Subvention** : 600.000 €
- **Total** : €

2. Introduction et objet de l'évaluation

ANNF et CESAL, avec leurs partenaires locaux, travaillent depuis plus de 10 ans dans le district scolaire de Thiotte (Haïti), sur des interventions axées sur l'amélioration de l'éducation et la situation des enfants.

Ce consortium est le promoteur de l'évaluation finale externe du programme « Accès à une éducation de qualité, inclusive et durable dans le district scolaire de Thiotte », ANNF étant l'entité demandeuse, et les ONGD CESAL Haïti et Tet Kolé les partenaires exécutants des activités en Haïti.

ANNF est une organisation basée en Navarre (Espagne) qui, depuis 1971, œuvre dans le domaine de la promotion des droits de l'enfance en gérant des dispositifs du système de protection. De plus, depuis 1993, elle soutient des actions en faveur des enfants à travers des projets de Coopération Internationale en Haïti, Pérou, Salvador et Sénégal, et développe des méthodologies novatrices dans le domaine de l'éducation sociale. ANNF dynamise également des réseaux locaux et transfrontaliers et crée et diffuse des connaissances grâce à son laboratoire d'innovation socio-éducative.

CESAL est une ONGD espagnole dédiée à la coopération internationale depuis 1988, reconnue comme Entité d'Utilité Publique depuis 2001 et qualifiée par l'AECID depuis 2005. Sa mission est de promouvoir le développement humain des personnes les plus défavorisées du monde, en partant du patrimoine et de l'expérience des bénéficiaires eux-mêmes et en les impliquant dans le travail en tant que véritables protagonistes de leurs vies. CESAL est actuellement présente dans 11 pays d'Amérique Latine et d'Afrique avec des projets d'éducation, de santé, de logement, d'eau et assainissement, de développement productif, de micro-entreprise et de formation pour l'emploi. CESAL dispose actuellement de délégations dans 5 pays et dans 12 communautés autonomes, y compris la Communauté Forale de Navarre.



CESAL HAÏTI est une ONGD reconnue par le gouvernement haïtien depuis 2011 et dédiée à la coopération internationale. Sa mission est de promouvoir le développement humain des personnes les plus défavorisées du monde, en partant du patrimoine et de l'expérience des bénéficiaires eux-mêmes et en les impliquant dans le travail comme véritables acteurs de leur propre vie.

La Fondation Tet Kole est une organisation avec une longue expérience dans la protection de l'enfance et la réinsertion scolaire dans tout le département du Sud-Est (depuis 1997). Tet Kole est un partenaire habituel de l'Institut du Bien-être Social haïtien (IBERS), avec lequel elle entretient des relations étroites, coordonne les activités et définit les stratégies à suivre. Tet Kole fait partie du Réseau International d'Éducation de Rue « Dynamo International Street Workers Network », dont ANNF est également membre.

➤ **Pourquoi souhaitons-nous réaliser cette évaluation ?**

L'objectif est de :

1. Évaluer l'atteinte des objectifs et des résultats du projet.
2. Évaluer l'impact du projet sur la population bénéficiaire.
3. Évaluer l'appropriation par les bénéficiaires et la participation des parties prenantes, ainsi que leur autonomisation et contribution à la durabilité.
4. Analyser le niveau de coordination et d'harmonisation du projet avec d'autres projets réalisés dans le pays et son alignement avec les politiques publiques du pays.
5. Extraire des recommandations et des leçons apprises en vue de générer des apprentissages et d'améliorer les processus et méthodologies utilisés pour les futurs projets.

➤ **Que va-t-on évaluer ?**

Le projet à évaluer est intitulé « Pour une éducation de base de qualité dans la commune de Thiotte, Haïti », approuvé dans le cadre de l'appel à projets des Programmes de la Coopération du Gouvernement de Navarre 2018, et qui a une durée de 38 mois et 2 semaines, débutant le 20 octobre 2021 et se terminant le 31 décembre 2024.

➤ **Type d'évaluation :**

Évaluation externe ex post du projet.



3. Description de l'intervention

➤ **Contexte de l'intervention :**

Le programme a été développé dans la commune de Thiotte, située dans le département du Sud-Est, à la frontière avec la République Dominicaine, ainsi qu'avec la commune de Fonds-Verrettes (Ouest) et la commune d'Anse-à-Pitre (Sud-Est). La commune de Thiotte, avec les communes d'Anse-à-Pitre et Grand Gosier, constitue le District scolaire de Thiotte, une unité géographique et administrative décentralisée du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP).

L'intervention contribue au droit à une éducation de base inclusive et de qualité, avec une approche environnementale et durable, dans 5 écoles des communes de Thiotte et Anse-à-Pitre (Haïti), ces deux communes faisant partie des zones rurales les plus vulnérables du pays. Ce programme poursuit le travail et les processus amorcés grâce au financement de deux programmes du Gouvernement de Navarre (appels à projets 2020 et 2018) et d'une convention de l'AECID (2018-2022). Dans toutes ces propositions, des processus d'évaluation externe ont été réalisés.

L'objectif est de garantir l'accès et la pérennité des enfants dans le système scolaire, en améliorant la qualité des processus et des contenus pédagogiques, en intégrant l'environnement comme axe transversal, en renforçant la participation de la communauté scolaire, et en garantissant l'accès à des services d'hygiène et d'assainissement, en tenant compte de la situation actuelle, marquée par la pandémie de COVID-19. Cet objectif est accompagné d'un soutien dans le processus de décentralisation et de gouvernance du secteur éducatif, en mettant l'accent sur la manière de renforcer l'inclusion et la permanence scolaire des enfants les plus vulnérables.

Objectif général :

Contribuer à améliorer l'exercice du droit à l'éducation dans le district scolaire de Thiotte.

Objectif spécifique :

Améliorer la qualité et l'accès à l'éducation pour promouvoir un développement durable avec une approche inclusive.

Résultats attendus :

R1. Amélioration de la qualité pédagogique et de l'environnement scolaire dans 5 écoles du district scolaire de Thiotte.

R2. Amélioration de l'accès à l'école et de l'inclusion scolaire dans le district scolaire de Thiotte.



R3. Amélioration de la qualité des infrastructures et des services de base et intégration d'un programme "Amie de WASH" de l'UNICEF dans les 5 écoles du district scolaire de Thiotte.

➤ **Écoles Bénéficiaires :**

Commune	Nom de l'École	Type d'École
Thiotte	École Nationale de Bleck	Publique
Thiotte	École Nacional de Thomas Madiou	Publique
Anse à Pitre	École Nacional de Clebert Charles	Publique
Thiotte	École Communautaire de Fátima	Communautaire
Anse à Pitre	École Communautaire de Saint Yves	Communautaire

Le profil des écoles est le suivant :

Nombre total de bénéficiaires directs :

		Commune de Thiotte et Anse-à-Pitre		
COLLECTIF CIBLE		Femmes	Hommes	Total
Détenteurs d'obligations	Direction Départementale de l'Éducation du Sud-Est	0	1	1
	Bureau du District Scolaire de Thiotte	0	5	5
	CASEC et ASEC Délégués de la ville	10	15	25
	Commission Municipale de l'Éducation	2	11	13
	Total Détenteurs d'obligations	12	32	44
Détenteurs de responsabilité	Directeurs et personnel administratif	0	5	5
	Personnel de soutien des écoles / gardiens, cuisiniers, nettoyeurs	2	1	3
	Personnel enseignant	4	11	15
	Membres des comités scolaires	195	216	411
	Total Détenteurs de responsabilité	201	233	434
Détenteurs de droits	Élèves	229	218	447
	Pères et mères des élèves	447	447	894
	Élèves en réinsertion (répartition par sexe)	30	30	60
	Familles participantes au programme de reforestation (en estimant 5 membres par famille)	150	150	300
	Enfants participants à des activités d'éducation non formelle (répartition par sexe)	45	45	90
	Total Détenteurs de droits	901	890	1,791
TOTAL		1,114	1,155	2,269
Indirects	Population des municipalités de Thiotte et Anse-à-Pitre	32,951	31,974	64,925



➤ **Budget :**

Budget total du projet : 700.867,36 €

- Gobierno de Navarra : 600.000 €
- Contributions : 119.819,08 €

4. Champ de l'évaluation et acteurs impliqués

Dimension géographique : Commune de Thiotte - District scolaire de Thiotte

Promoteurs de l'évaluation : ANNF et CESAL

Unité gestionnaire de l'évaluation : Les responsables des ONGD espagnoles (ANNF et CESAL) et les ONGD locales (Cesal Haïti et Tet Kolé). Cette équipe agit en tant qu'unité mandatée pour l'évaluation, chargée de valider et superviser la qualité du processus, de l'élaboration des TdR, de la sélection du comité d'évaluateurs, ainsi que de la publication et de la diffusion des résultats.

Comité de suivi de l'évaluation : Il sera composé de :

- Membres de l'équipe de Cesal Haïti et Tet Kolé
- Représentants de ANNF et CESAL (Groupement ANNF – CESAL)
- Un directeur d'une des écoles faisant partie du programme
- Un membre d'un des Conseils scolaires de gestion
- Un parent d'un des comités de parents
- Représentant du Conseil municipal de l'éducation

5. Questions et critères d'évaluation

Il est demandé que les critères et questions d'évaluation suivants soient analysés, bien que ceux-ci soient spécifiquement définis avec l'équipe d'évaluation qui obtiendra le contrat pour réaliser l'évaluation externe finale :



➤ Questions de l'évaluation

Critère	Question	Objectifs
<p><i>Pertinence.</i> <i>Le design du projet répond-il au contexte dans lequel il a été exécuté ? L'intervention est-elle appropriée ?</i></p>	<p>La proposition est-elle appropriée pour répondre aux besoins et difficultés particulières du pays, de la région et de la population bénéficiaire ?</p> <p>Les priorités des groupes cibles correspondent-elles au design du projet ?</p> <p>Les stratégies adéquates ont-elles été utilisées pour inclure les populations les plus vulnérables ?</p> <p>Est-il nécessaire que le système éducatif au niveau départemental et district continue à être renforcé ? Quelles actions seraient pertinentes ?</p>	<p>Évaluer si la proposition s'adapte aux circonstances de la réalité haïtienne et de la zone d'intervention.</p> <p>Effectuer une analyse sensible en fonction du type de participation de la population cible.</p> <p>Évaluer si la méthodologie et les stratégies utilisées dans les activités d'inclusion scolaire étaient les plus appropriées.</p> <p>Identifier si une intervention similaire reste pertinente, et déterminer les actions qui pourraient être intéressantes.</p>
<p><i>Cohérence.</i> <i>Dans quelle mesure l'intervention est-elle compatible avec les politiques publiques haïtiennes ?</i></p>	<p>La proposition est-elle cohérente avec les politiques publiques haïtiennes en matière d'éducation ? Et en matière environnementale ?</p>	<p>Analyser les synergies et les liens de l'intervention avec les politiques du gouvernement haïtien.</p>



<p><i>Efficacité.</i> Les objectifs pour lesquels ce projet a été conçu ont-ils été atteints ?</p>	<p>Les résultats prévus ont-ils été atteints ?</p> <p>Les changements sociaux observés correspondent-ils aux résultats prévus dans la logique de la planification (MML) ?</p> <p>Les facteurs externes ont-ils empêché ou compliqué l'atteinte des résultats attendus par le projet ?</p> <p>Les indicateurs proposés ont-ils permis un suivi et une évaluation adéquats des résultats du projet ? Le système de suivi mis en place a-t-il été adéquat ? A-t-il permis d'adapter l'intervention aux changements survenus ?</p>	<p>Évaluer dans quelle mesure les résultats ont été atteints.</p> <p>Évaluer dans quelle mesure la théorie du changement a été respectée. Contraster dans quelle mesure les indicateurs de la logique de planification (MML) reflètent un véritable changement social.</p> <p>Identifier dans quelle mesure l'atteinte des résultats a été influencée par des facteurs externes et contextuels, indépendants du projet.</p> <p>Évaluer la qualité des indicateurs proposés. Déterminer si les indicateurs sont les plus appropriés en fonction de leur relation coût/efficacité pour les obtenir. Identifier les domaines d'amélioration.</p>
<p><i>Efficience.</i></p>	<p>Les différents acteurs sont-ils coordonnés pour améliorer les résultats potentiels du projet ?</p> <p>Les mécanismes de coordination s'ajustent-ils aux besoins des différents acteurs ?</p>	<p>Disposer d'informations pour améliorer les différents niveaux de coordination et prévoir des mesures de contingence pour l'avenir. Ce critère évalue la capacité individuelle de chaque partenaire à respecter ses responsabilités.</p>
	<p>Des indices de changements ont-ils été identifiés parmi les groupes cibles qui pourraient être attribués à l'intervention ?</p>	<p>Identifier dans quelle mesure un changement peut être généré au sein des groupes cibles à la suite du projet.</p>



<p><i>Impact.</i> Comment l'intervention a-t-elle changé la situation ?</p>	<p>Comment l'intervention a-t-elle conduit à une amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation ?</p> <p>Les capacités des directeurs et du personnel enseignant ont-elles été renforcées grâce à l'intervention ? De quelle manière ? Appliquent-ils les connaissances acquises dans leur travail quotidien ?</p> <p>Les écoles vont-elles maintenir des actions de permanence ou de réintégration scolaire ?</p> <p>Y a-t-il eu un changement dans la perception des familles et des communautés concernant l'importance de l'éducation ? Et concernant la durabilité environnementale ?</p> <p>Le projet a-t-il eu un impact sur d'autres institutions (publiques ou privées) ?</p>	<p>Identifier les améliorations significatives qui devraient se maintenir à moyen et long terme.</p>
<p><i>Durabilité.</i> Les résultats peuvent-ils être maintenus dans le temps ? Les bénéfices seront-ils durables ?</p>	<p>L'intervention a-t-elle eu un impact positif sur la capacité organisationnelle et institutionnelle pour faciliter la continuité des bénéfices générés par le projet ?</p> <p>Les responsables des obligations à Thiotte ont-ils assumé des responsabilités pour soutenir ce projet ?</p> <p>Les stratégies d'intervention ont-elles été les plus appropriées pour assurer la durabilité du projet ? (en particulier en ce qui concerne les infrastructures)</p>	<p>Identifier les facteurs externes possibles qui pourraient empêcher des changements politiques chez les décideurs.</p> <p>Évaluer s'il existait d'autres stratégies qui auraient pu contribuer à assurer une plus grande durabilité des actions.</p>



<p><i>Priorités transversales. Approche des droits de l'enfant, diversité culturelle et genre</i></p>	<p>L'approche de genre utilisée dans le projet a-t-elle été appropriée ?</p> <p>Le projet a-t-il contribué au renforcement de l'identité culturelle ? L'intégration de l'approche interculturelle a-t-elle été adéquate à tous les niveaux (organisation, formation, contenus, stratégie) ?</p> <p>Les écoles ont-elles intégré les approches transversales dans leurs plans éducatifs ? Les perceptions concernant l'importance de ces approches ont-elles changé ?</p>	<p>À partir des besoins de la population et des capacités des partenaires locaux, évaluer si la conception du projet a su intégrer une approche de genre appropriée. Identifier les aspects améliorables en fonction du contexte.</p> <p>Évaluer si la conception du projet a su intégrer une approche interculturelle adéquate. Identifier les aspects améliorables en fonction du contexte.</p>
<p><i>Participation</i></p>	<p>La communauté éducative a-t-elle été impliquée durant les différentes phases du cycle du projet ?</p> <p>Quel a été le degré de participation des autorités éducatives locales et nationales impliquées dans ce projet ? Quel a été l'impact de cette participation sur le projet ?</p> <p>Existe-t-il des conditions pour le maintien des espaces de participation (Comités Municipaux de l'Éducation, Conseils d'Écoles, Comités de Parents, Comités de Gestion) ?</p>	<p>Analyser si le critère de durabilité est respecté dans le cadre de l'axe transversal de la participation.</p>



6. Méthodologie, plan de travail et produits attendus

➤ **Méthodologie :**

L'équipe évaluatrice devra définir, dans sa proposition, les outils méthodologiques à utiliser pour la planification et l'exécution de l'évaluation. Il est suggéré d'utiliser principalement des outils qualitatifs pour la collecte d'informations auprès des bénéficiaires, tels que des entretiens, des groupes de discussion, des visites, etc.

➤ **Plan de travail :**

1. Révision documentaire initiale
2. Planification de l'évaluation et agenda
3. Collecte d'informations sur le terrain
4. Analyse des données recueillies
5. Conclusions et rapport préliminaire
6. Recueil des suggestions et rapport final

Pour garantir le bon fonctionnement du Comité de Suivi de l'évaluation, les réunions suivantes seront organisées :

* **Réunion de lancement de l'étude** : Présentation de l'équipe évaluatrice au Comité par email et révision du plan de travail et de la méthodologie de l'évaluation via internet. La proposition d'évaluation sera partagée et les questions clés auxquelles l'évaluation doit répondre, ainsi que le fonctionnement du Comité de suivi, seront décidées.

** **Réunion intermédiaire** : Révision et partage du brouillon du rapport d'évaluation et des résultats. Un brouillon du rapport final devra être remis, puis discuté par toutes les parties jusqu'à l'élaboration du rapport final.

*** **Réunion finale** : Présentation de l'évaluation finale et lancement du plan de diffusion de l'évaluation, avec l'intégration des recommandations.

➤ **Structure du rapport :**

1. Le **rapport initial** devra être rédigé 15 jours après le début des prestations par l'évaluateur/trice externe. Dans ce rapport, le consultant présentera les premiers constats de l'étude, les difficultés attendues pour la collecte des données, ainsi que d'autres difficultés rencontrées ou anticipées, en plus de la méthodologie de l'évaluation. Il proposera les questions des critères d'évaluation, le programme de travail (calendrier définitif) et les ressources humaines à mobiliser.
2. Le **rapport de la phase documentaire** devra être envoyé à la fin de la phase documentaire et abordera les points suivants :
 - Réaliser un examen systématique des documents pertinents disponibles.



- Présenter une méthode indicative pour l'évaluation globale du projet.
 - Présenter chaque question d'évaluation, indiquer les informations déjà collectées et leurs limites, s'il y en a ; fournir les premiers éléments de réponse, préciser les points à traiter et les hypothèses à valider, et décrire une méthode complète pour répondre à chaque question.
 - Élaborer et présenter la méthodologie et la liste des outils à utiliser lors de la phase de travail sur le terrain.
 - Élaborer la liste de toutes les mesures préparatoires déjà adoptées pour la phase de travail sur le terrain.
 - Présenter un plan de travail détaillé, qui inclura une liste indicative des personnes à interviewer, précisera les enquêtes à réaliser, la date des visites à effectuer, ainsi que l'itinéraire et le nom des membres compétents de l'équipe. En cas de divergence importante par rapport au plan de travail ou au calendrier convenu, qui pourrait compromettre la qualité de l'évaluation, une consultation immédiate avec la personne responsable de l'évaluation sera nécessaire.
 - Garantir des contacts et consultations appropriés avec les différentes parties prenantes ; collaborer étroitement avec les autorités publiques compétentes durant la mission. Utiliser les sources d'information les plus fiables et pertinentes, et harmoniser les données provenant de différentes sources pour en faciliter l'interprétation immédiate.
3. Le projet de rapport final respectera la structure indiquée et prendra en compte les observations fournies par ANNF et CESAL, ainsi que par les organisations partenaires, CESAL Haïti et Tet Kolé. En plus de répondre aux questions d'évaluation, ce rapport final résumera tous les constats et conclusions dans une évaluation générale du projet, détaillera la méthodologie utilisée pour la collecte et l'analyse des informations et présentera ses recommandations. Il contiendra également une section finale proposant des mécanismes de diffusion des résultats pour les entités impliquées.



Dates de remise des documents :

La consultance commencera le **15 janvier 2025** et se terminera le **30 mars 2025**.

Document	Jour de livraison
Rapport préliminaire	Livraison au plus tard le jour 15 (après le début de la mission)
Rapport de la phase documentaire	Livraison au plus tard le jour 45 (après le début de la mission)
Premier brouillon du rapport final (pour recevoir des observations)	Livraison au plus tard le jour 60 (après le début de la mission)
Remise du rapport final	Livraison au plus tard le jour 75 (après le début de la mission)

7. Documents et sources d'information

DOCUMENTS	CONTENUS PRINCIPAUX	LOCALISATION
Document de formulation de l'intervention (proposition technique et budget)	Objectif général/Spécifiques/Résultats/Activités/Résumé/Calendrier d'exécution/Situation contextuelle/Besoins identifiés/Coût de la réalisation des activités par postes budgétaires, etc.	Bureau Cesal Haïti / ANNF / CESAL
Ligne de base et documents de diagnostic	Document de ligne de base et documents de diagnostic et d'évaluation dans la même zone	Bureau Cesal Haïti
Normes régulatrices (législation, subvention, résolution...)	Loi sur la coopération internationale au développement, loi sur les subventions, appel à projets de coopération 2023, réglementation de justification des projets du gouvernement de Navarre, etc.	Bureau Cesal Haïti / ANNF
Rapports de suivi	Avancement des activités Résultats obtenus Difficultés rencontrées dans la réalisation de certaines activités Modifications proposées par rapport à l'original	Bureau Cesal Haïti / Tet Kolé
Sources de vérification du projet	Listes de présence, rapports, registres photographiques, procès-verbaux de remise, autres.	Bureau Cesal Haïti / Tet Kolé



8. Profil requis pour l'équipe d'évaluation

Nous recherchons un évaluateur/trice ou une équipe d'évaluateurs ayant une expérience dans les domaines de l'éducation et des droits de l'enfance au niveau national et régional, avec au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projets de coopération au développement liés à l'enfance, garantissant le professionnalisme et l'indépendance de l'étude (sans lien avec la gestion du projet ou l'ONG espagnole et/ou le partenaire), traitant l'information de manière confidentielle, menant sa tâche avec responsabilité, intégrité et professionnalisme.

Il est précisé que tous les droits d'auteur appartiennent à l'entité contractante de l'évaluation, ANNF. La divulgation des informations recueillies et du rapport final relève de la compétence des ONG.

Cependant, le Gouvernement de Navarre se réserve le droit de reproduire, distribuer ou communiquer publiquement le rapport d'évaluation sans besoin d'accord préalable avec les ONG lorsque cela est requis pour le bon déroulement des procédures administratives, et le fera avec l'autorisation préalable des ONG si nécessaire pour d'autres motifs.

En cas de retard dans la livraison des rapports ou si la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à ce qui a été convenu avec l'ONG, des pénalités et des arbitrages seront appliqués conformément au contrat privé établi entre l'entité contractante et l'équipe d'évaluation.

9. Structure et présentation du rapport d'évaluation

0. Résumé exécutif
1. Introduction
 - 1.1 Contexte et objectif de l'évaluation
 - 1.2 Questions principales et critères d'évaluation : définition.
2. Description succincte de l'intervention évaluée, en mettant particulièrement l'accent sur les attentes de l'évaluation (évaluation finale), résumé du contexte, de l'organisation et de la gestion, des acteurs impliqués et du contexte dans lequel l'intervention se développe.
3. Méthodologie utilisée dans l'évaluation
 - 3.1 Méthodologie et techniques appliquées
 - 3.2 Contraintes et limites de l'étude réalisée
4. Analyse des informations collectées et des preuves concernant les questions définies au préalable. Interprétation des preuves par rapport aux questions d'évaluation formulées.



5. Conclusions de l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation établis.
6. Leçons tirées de l'évaluation, basées sur les conclusions générales, indiquant les bonnes pratiques qui peuvent être extrapolées et nourrir les actions de l'intervention en cours ou de futures interventions, selon le cas.
7. Recommandations issues de l'évaluation, classées selon le critère choisi par l'équipe d'évaluation (ex. : à court/long terme, selon les critères d'évaluation, selon la dimension ou le composant de l'intervention, selon la zone d'intervention...). Dans tous les cas, lorsque cela est possible, il est important de mentionner l'acteur (ou les acteurs) à qui la recommandation est particulièrement adressée.

Annexes à inclure :

1. Les TdR (Termes de Référence).
2. Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
3. Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte d'informations.
4. Revue documentaire : liste des sources secondaires utilisées.
5. Interviews : liste des informateurs, guide d'entretien, transcriptions et notes.
6. Enquêtes : modèles, données brutes collectées et analyse statistique.
7. Ateliers participatifs : rapport et produits.
8. Objections et commentaires des différents acteurs sur le projet de rapport, si jugé pertinent, notamment en cas de désaccords non reflétés dans le corps du rapport
9. Mécanismes de socialisation.
10. Fiche résumée de l'évaluation.
11. Délais pour la réalisation de l'évaluation.
12. Budget et conditions de paiement.

Le budget maximal alloué pour cette évaluation externe est de **7.000 USD**, incluant tous les frais pouvant découler du travail d'évaluation. De plus, l'équipe de consultants devra prendre en compte que :

- Le paiement pour la prestation de ce service inclut les assurances, les frais de visas, les taxes, et tout autre coût découlant de la réglementation relative à la prestation de ce service.
- Les frais de restauration et d'hébergement seront à la charge de l'équipe d'évaluation.
- Si les produits finaux de la consultation ne sont pas adéquats ou acceptés, l'équipe d'évaluation devra rembourser la totalité ou une partie des sommes versées, en fonction du degré de réalisation du produit final présenté.

10. Conditions de paiement

Le paiement à l'équipe d'évaluation sera effectué par virement bancaire en 3 tranches, conformément aux étapes suivantes :



- Un premier paiement ou avance de 30 % à la signature du contrat de consultation.
- Un deuxième paiement de 40 % à la présentation du rapport préliminaire.
- Un troisième et dernier paiement de 30 % à la présentation du rapport final.

11. Présentation de l'offre technique et économique et critères d'évaluation

La proposition doit inclure :

- Curriculum des évaluateurs/trices
- Proposition méthodologique
- Calendrier
- Proposition économique

Les critères d'évaluation des propositions techniques reçues seront les suivants :

- Proposition méthodologique : 40 %
- Profil des évaluateurs/trices : 40 %
- Offre économique : 20 %

Les proposition techniques et financières devront être soumises au plus tard le 25/11/2024 à l'adresse électronique alba.barbosa@cesal.org en mettant en copie haiti@cesal.org, avec pour objet : Consultance Evaluation Externe G.Navarra. Les questions ne seront reçues que par écrit, au plus tard cinq jours avant la date limite de soumission des propositions, aux même adresses électroniques que celle indiquée ci-dessus.